

# CONSEIL SCIENTIFIQUE du RESEAU PERINATALITE BRETAGNE

## 1. Composition du conseil scientifique

---

Après validation par le Conseil d'administration de Périnatalité Bretagne et par le Conseil Scientifique lui-même, la composition du conseil scientifique est la suivante :

*Les membres permanents :*

- 1 PU-PH pédiatrie
- 1 PU-PH néonatalogie
- 1 PU-PH obstétrique
- 1 MCU-PH Obstétrique
- 1 représentant de la pédopsychiatrie ou psychiatrie périnatale
- 1 MCU Maïeutique
- 1 représentant d'école de sage-femmes
- 1 Psychologue PhD
  
- 1 Epidémiologiste  
Présidente du Réseau  
Directrice médicale

*Les membres invités experts possibles :*

Un urgentiste, un anesthésiste, un médecin de PMI, un addictologue, un psychiatre, une puéricultrice, un représentant du registre des malformations...

## 2. La mission du conseil scientifique

---

La mission du conseil scientifique est d'apporter une expertise et une analyse des projets qui s'inscrivent dans le champ de la périnatalité, dans le sens d'une prise en charge optimale pour les usagers.

## 3. Fonctions du Conseil Scientifique

---

Les fonctions du Conseil Scientifique sont :

- Pratiquer une veille et diffusion des recommandations, de la législation et de la politique en santé périnatale telle qu'elle est définie par les textes officiels.
- Apporter son expertise à la conception et l'organisation des formations proposées aux acteurs de la santé périnatale en Bretagne (conférences, réunions thématiques ...)
- Proposer des travaux et des sujets d'études, qui peuvent être réalisés par le Réseau ou par d'autres ressources : audit, état des lieux, enquêtes de pratiques, thèses universitaires, mémoire d'école de sage-femmes ... Le Réseau Périnatalité Bretagne peut être l'initiateur, le facilitateur ou le régulateur de ces travaux.
- Proposer des protocoles régionaux et/ou des référentiels en Périnatalité
- Recueillir au sein du Réseau les différents travaux, publiés ou en cours, en lien avec la santé périnatale, dans un objectif de partage et de diffusion d'information : mémoires et D.U. (mémoires SF, mémoires DES), thèses médicales et publications dans différentes spécialités et réalisées dans les domaines de la Périnatalité ...
- Soutenir des études en Périnatalité suite à des sollicitations, grâce à l'expertise de ses membres et aux liens qui les unissent aux professionnels et aux établissements reconnus dans la région Bretagne et au-delà.
- Contribuer si besoin à la validation des outils et des documents élaborés par les groupes de travail initiés par le DSRP Périnatalité Bretagne.
- Apporter son expertise pour l'analyse des indicateurs de santé en Périnatalité
- Proposer ou conseiller des stratégies d'amélioration de ces indicateurs.

NB. Ces fonctions ne sont pas exhaustives. Elles peuvent être élargies selon les propositions des membres du conseil scientifique.

## 4. Le fonctionnement du Conseil scientifique : modalités, coordination et pilotage

Le conseil scientifique se réunit au moins deux fois par an en distanciel et/ou en présentiel. Il peut se réunir de façon ponctuelle en fonction des besoins du Réseau.

Il s'assure du fonctionnement optimal du conseil scientifique. Il prépare les réunions du conseil scientifique. Il organise et anime ses rencontres et rédige les comptes-rendus.

Le conseil scientifique est convoqué par son coordinateur et/ou à la demande de ses membres.

La présidente du Réseau, la directrice médicale du Réseau et le coordinateur du conseil scientifique participent aux réunions avec voix consultative.

Les conclusions, les orientations et les propositions du conseil scientifique sont transmises aux instances du réseau (bureau et conseil d'administration). Le coordonnateur est le garant de la diffusion de ces conclusions et de ces propositions.

## 5. Les axes prioritaires

---

- La qualité des soins
- L'organisation des soins
- La sécurité sanitaire périnatale
- La prévention en santé périnatale
- Les vulnérabilités du pré au post-natal

## 6. Les sollicitations au réseau Périnatalité Bretagne et l'articulation avec le conseil scientifique

Le Réseau Périnatalité Bretagne est régulièrement sollicité pour diffuser aux professionnels de la périnatalité de Bretagne des demandes de participation à des études ou des enquêtes ou pour fournir certaines données régionales ou infrarégionales.

Le Réseau doit pouvoir soutenir des travaux (études, enquêtes, mémoires, thèses ...) en Périnatalité, par exemple en facilitant leur réalisation et/ou en leur apportant une qualité méthodologique grâce à ses liens avec les professionnels et les établissements de la région, et en s'appuyant sur l'expertise des membres du conseil scientifique.

Pour bénéficier de ce soutien, le Réseau Périnatalité Bretagne demandera à chaque professionnel porteur d'un projet ou en demande de données régionales de remplir une fiche explicative en ligne sur le site internet du Réseau.

La demande sera reçue par la direction médicale du Réseau et la présidente du Réseau qui évalueront la pertinence d'une présentation au Conseil Scientifique. Une réponse sera adressée au demandeur dans les meilleurs délais.

L'aide apportée par le Réseau Périnatalité Bretagne à ces travaux sera conditionnée par :

- L'intérêt du sujet pour le réseau Périnatalité Bretagne, en fonction des priorités précisées préalablement (les grands axes stratégiques du réseau définis annuellement)
- Le niveau de réponse de ce projet à un besoin dans l'un des champs de compétences et d'engagement du réseau, en termes de connaissances et/ou de propositions innovantes.

Le porteur du projet s'engagera à associer le Réseau Périnatalité Bretagne à son étude. Il lui transmettra ses résultats, et le mentionnera comme partenaire dans toutes les communications qui en découleront.